

Appel à candidature

ODYSSEE est une Ecole universitaire de recherche, composante d'Université Côte d'Azur. Elle interroge les rapports entre les sociétés et l'environnement à partir d'une approche intégrée, sans frontières territoriales prédéfinies ni limitations temporelles, et sous l'angle de questionnements interdisciplinaires en sciences humaines et sociales et en sciences de l'environnement. Elle développe une approche interdisciplinaire, dynamique, basée sur les processus sociaux et environnementaux articulant les problématiques propres à la sociologie, la démographie, l'archéologie, la géographie, l'histoire, l'anthropologie, les sciences de la communication, la psychologie, la science politique et le droit international.

L'EUR ODYSSEE ouvre un **appel à candidature pour l'obtention d'un contrat doctoral de 36 mois** qui débutera au 1^{er} octobre 2020. **Ce contrat portera sur le thème des migrations et de l'environnement** et sera co-encadré par Anne Millet Devalle (UPR LADIE) et Christian Rinaudo (UMR URMIS).

Procédure, conditions de soumission et de recrutement

- Le dossier de candidature devra être déposé au plus tard le **11 septembre 2020 à minuit (heure de Paris)**
- Il comprendra
 - Un CV (2 à 3 pages)
 - Un projet de thèse (4 à 5 pages)
- Les critères d'évaluation sont les suivants :
 - Le parcours du candidat ou de la candidate exposé dans le CV
 - L'inscription du projet de thèse dans une des approches disciplinaires de l'appel à candidature (cf. infra)
 - L'originalité et le positionnement scientifique du projet de thèse aux niveaux national, européen et international
 - La clarté du projet, de ses orientations théoriques et de ses choix méthodologiques
 - La précision de la démarche empirique
 - La faisabilité du projet de thèse (temporalité, accès aux sources et aux terrains d'enquête...)
- Les dossiers de candidature seront examinés par une commission composée des deux co-encadrants de la thèse, d'un membre du LADIE et d'un membre de l'URMIS ainsi que du chargé de mission « Recherche » de l'EUR ODYSSEE.
- La commission sélectionnera un petit nombre de candidat.es pour une audition qui pourra avoir lieu en présentiel ou à distance. Elle établira un classement final dans le courant du mois de septembre pour un démarrage du contrat doctoral au 1^{er} octobre 2020.

Pour déposer le dossier

Enregistrer le CV et le projet de thèse au format **pdf**

Envoyer le dossier par mail avant le **11 septembre 2020 à minuit** aux adresses suivantes :

Christian.Rinaudo@univ-cotedazur.fr

Anne.MILLET-DEVALLE@univ-cotedazur.fr

Descriptif du sujet de recherche doctorale

Migrations et environnement : approches sociologiques et juridiques

Le thème des migrations environnementales ou climatiques est aujourd'hui de plus en plus débattu dans les organisations internationales, la société civile et dans le champ académique. Comme l'écrivait F. Gemenne en 2010, « Les rapports entre environnement et migrations sont désormais devenus un aspect incontournable des réalités migratoires, et il est vraisemblable que cette tendance se renforce avec l'aggravation des impacts du changement climatique » (Gemenne, 2010). Les estimations relatives à l'accroissement du nombre de victimes des catastrophes naturelles et du réchauffement climatique se font, en effet, année après année, sans cesse plus nombreuses et inquiétantes : appauvrissement des ressources, fonte des glaces, hausse du niveau de la mer... La dégradation de l'environnement y est souvent posée comme une cause nouvelle et désormais déterminante des migrations. Ce phénomène n'est pourtant pas nouveau. Comme le soulignent P. Gonin et V. Lassailly-Jacob « L'histoire de l'humanité est jalonnée de migrations provoquées par des causes sans cesse répétées qu'il s'agisse de variations climatiques sur le temps long, de catastrophes naturelles, de crises démographiques ou économiques ou encore de guerres ».

La relation entre environnement et migration ne se limite pas uniquement à un environnement contraignant qui serait force motrice d'une émigration. Les ressources, la connaissance de l'existence d'une ressource, l'abondance de celles-ci, l'évolution de sa valeur d'une période à l'autre et l'accès (social, juridique, économique) à la ressource sont autant de facteurs de migration. Ici plutôt force motrice d'immigration au lieu d'accès à une ressource que d'émigration d'un lieu où celle-ci a disparu. L'orpaillage diffus qui s'est mis en place à travers une large part de l'Afrique de l'Ouest ou en Amérique latine a complètement rebattu les cartes migratoires précédemment dominées soit par les flux vers l'Europe et les Etats-Unis, voire par des flux intra-régionaux à destination des zones d'emploi urbaines ou rurales.

Par ailleurs, les migrations génèrent leurs propres impacts environnementaux. Dans les pays dits « du Sud », souvent vus comme surpeuplés par rapport à leurs propres ressources, s'observent des zones de déprises rurales où les paysages agraires anciens et patrimoniaux se dégradent. De même, les migrations « Sud-Sud » liées aux conflits ont pu être étudiées, par exemple pour l'impact environnemental des camps de réfugiés (Jacobsen, 1997).

Depuis maintenant plus de dix ans, la recherche a commencé à se structurer dans ce domaine, et a donné lieu à la publication de rapports, d'ouvrages et de numéros de revues académiques. Elle s'est attaché notamment à la mesure des déplacements liés à l'environnement (Kelman, 2019; Véron et Golaz, 2015), mais aussi à cerner les contours encore flous de catégories administratives regroupant des réalités extrêmement larges telles que « déplacés environnementaux », « migrants climatiques », voire « apatrides climatiques » ou « réfugiés écologiques » -bien que ces dernières expressions ne correspondent à aucun régime de protection défini par le droit international-, ou encore à analyser les positions des organisations internationales qui ont forgé ces catégories, les militants environnementalistes qui les ont médiatisées et le monde de la recherche académique qui a cherché à les interroger (Cambrézy et Lassailly-Jacob, 2010).

Approches sociologiques

Telle qu'elle a vu le jour dans le monde anglosaxon (Catton et Dunlap, 1978) et, plus récemment en France (Boudes, 2012; Charles et Kalaora, 2003; Kalaora et Vlassopoulou, 2013), la sociologie environnementale s'est donnée comme objet d'étudier les effets de l'environnement sur la société et les effets de la société sur l'environnement, prenant ainsi ses distances avec une vision anthropocentrée du monde. Bien engagée dans le domaine de la science politique, la question des migrations environnementales est encore très largement absente dans celui de la recherche socio-anthropologique. Celle-ci peut pourtant apporter des éclairages nouveaux en s'appuyant sur des approches développées dans la discipline. Dans le cadre de ce contrat doctoral, les projets de thèse peuvent proposer des recherches empiriques à réaliser au Nord comme au Sud, s'inscrire dans les différents paradigmes développés dans la discipline et s'inspirer des problématiques de recherche éprouvées dans les domaines de la sociologie des migrations ou dans la sociologie environnementale.

Parmi les pistes possibles pour présenter un projet de thèse, on peut envisager celle qui consiste à traiter les migrations environnementales comme un « problème public », au sens pragmatiste du terme (Dewey, 1927) et tel que développé dans la sociologie américaine depuis les années 1980 (Gusfield, 1981; Spector et Kitsuse, 1987). Il s'agit d'appréhender les phénomènes migratoires et environnementaux non pas comme des réalités naturelles objectives (approche réaliste), mais comme des phénomènes construits par les experts, les organisations internationales et les ONG, les activistes et les responsables politiques (Hannigan, 1995; Rinaudo, 1995). Depuis le premier rapport remis à l'organisme onusien en 1985 au sujet des « réfugiés de l'environnement » (El-Hinnawi, 1985) jusqu'aux interactions quotidiennes dans les agences comme sur les terrains d'action des ONG et des organisations internationales, c'est ici l'évolution des activités de définition et de légitimation du problème et de leurs traductions politiques qui est l'objet de la recherche. De ce point de vue, différentes méthodes d'investigation sont envisageables, à partir de documents d'archive, mais aussi d'enquête dans des organismes et auprès d'acteurs clés de la construction du problème public.

Une autre piste possible dans l'analyse sociologique porte sur les enjeux de pouvoir autour de la catégorisation des phénomènes sociaux (migrations forcées, environnementales, climatiques, etc.) et des personnes qui sont désignées (migrants ou réfugiés climatiques, etc.). Produites par des administrations ou des organisations pour conduire l'action publique, par la statistique pour en évaluer les effets et établir des prévisions, ou encore par les sciences sociales pour observer et comprendre les phénomènes en question, les catégories participent de la formation des identités collectives et de l'encadrement des populations (Martiniello et Simon, 2005).

A un autre niveau, il est également possible de s'intéresser aux « carrières migratoires » (Martiniello et Réa, 2011) et d'intégrer au sein d'un même cadre théorique les effets des structures d'opportunités (l'intériorisation des contraintes environnementales qui orientent les migrants sans leur consentement, l'impact des décisions politiques, etc.), les caractéristiques des individus (les caractéristiques individuelles d'une personne, les changements dans ses perspectives, ses motivations et ses désirs, la prise en compte de ses projets face aux risques climatique et environnementaux) et les effets des réseaux et du capital social (la mobilisation des ressources normatives, matérielles, statutaires, humaines, informationnelles, etc.).

D'autres problématiques de recherche sont bien sûr envisageables et pourront être proposées par la candidate ou le candidat, comme celles s'appuyant sur des approches micro-individuelles, macro-structurelles, centrées sur le genre ou sur les relations inter-ethniques et raciales, etc.

Approches juridiques

Du point de vue du droit international et européen, il s'agit d'étudier en premier lieu la diversité des sources normatives, la pratique administrative et judiciaire ainsi que les réflexions académiques en la matière. Ces dernières, menées notamment sur la protection des personnes déplacées, visent à interroger l'adéquation entre les mobilités consécutives à des atteintes à l'environnement et les régimes juridiques existants (Borges, 2018). Force est alors de constater que les niveaux de protection juridique locaux, nationaux et internationaux demeurent insuffisants, épars et en recherche de cohérence. La protection des migrants climatiques allant jusqu'à être qualifiée de « largement hypothétique et prospective » (Imbert, 2020).

Les analyses juridiques peuvent porter sur le régime de protection des personnes déplacées en raison de changements environnementaux ou climatiques (Cournil et Vlassopoulou, 2015), sur le statut à accorder aux personnes qui se déplacent pour des raisons environnementales et sur le choix des termes à employer ("réfugié" ou "déplacé") (Bétaille, 2010). La question des déplacements (ou circulations) climatiques s'inscrit en ce sens dans la droite lignée des problématiques migratoires classiques, oscillant entre des qualifications juridiques fluctuantes et une effectivité insuffisante des solutions existantes. Il s'agit en outre de mesurer la mobilisation d'autres outils juridiques, en particulier dans le champ du droit international et régional des droits de l'homme, du droit international humanitaire (lorsque les zones concernées sont en proie à des conflits armés), du droit des peuples autochtones (particulièrement affectés par les changements climatiques), du droit international de l'environnement afin d'évaluer la prise en compte des déplacements de population, notamment dans la définition des obligations internationales et de la mise en œuvre de la responsabilité internationale pour atteintes à l'environnement. Il convient également d'explorer l'action tant diplomatique, normative et opérationnelle des organisations internationales non gouvernementales et interétatiques, telles que le HCR, l'OIM ou l'Union européenne. Le traité de Lisbonne constitue notamment un cadre juridique permettant une meilleure prise en compte des déplacés de l'environnement, un sujet débattu de façon croissante au sein de l'UE, dans la gestion des « crises environnementales » (Gemenne, Cointe, Durieux et Boncour, 2010). L'UE a en outre structuré dès les années 90 les volets internes et externes de la solidarité en matière de catastrophes naturelles et de crises humanitaires et défini un cadre juridique, institutionnel et conceptuel pouvant être mobilisé en la matière (Auvret-Finck, 2018).

Si la création de nouveaux instruments juridiques spécifiques et contraignants, notamment d'une nouvelle convention de Genève, est régulièrement évoquée (Docherty, Giannini, 2009), le plus souvent avec scepticisme (McAdam, 2011), le *soft law* constitue en revanche un champ d'évolution normative particulièrement riche et actuel. L'adoption en décembre 2018 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières représente à ce niveau une contribution importante en vue d'une meilleure gestion des flux migratoires, notamment environnementaux (objectif 2 du Pacte), impliquant à la fois les pays d'origine, de transit et de destination, de même que la décision du Comité des droits de l'Homme des Nations-Unies du

24 octobre 2019 (n°2728/2016). Cette dernière donne une singulière actualité à la thématique proposée pour la thèse : la demande, émanant d'un requérant qui souhaitait devenir « le premier réfugié climatique du monde en Nouvelle-Zélande », n'a pas été accueillie sur le fond mais le Comité affirme clairement qu'une obligation de non-refoulement, issue de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, peut s'appliquer aux personnes qui ont quitté leur pays pour des motifs liés aux effets néfastes du changement climatique.

Les instruments juridiques comme les processus diplomatiques en cours en matière de changement climatique ou de droits humains peuvent ainsi être analysés dans le contexte d'une réflexion sur les sources tant matérielles que formelles du droit international, ici confronté à un « fait social générateur de droit objectif » (Scelle, 1984). Dans cette perspective, les stratégies étatiques et non étatiques en matière de sources du droit révèlent des enjeux de *lawfare*. Les interactions entre les différents instruments et catégories juridiques seront ainsi au centre du projet et impliqueront une vision systémique.

Références bibliographiques

- AUVRET-FINCK J. (Dir), *La dimension environnementale de la politique extérieure de l'UE*, éditions Pedone, 2018.
- BETAILLE J. [2010], « Des "réfugiés écologiques" à la protection des "déplacés environnementaux". Eléments du débat juridique en France », *Hommes & Migrations*, vol. 1284, p. 144-155.
- BORGES I. M. [2018], *Environmental change, forced displacement and international law: from legal protection gaps to protection solutions*, Routledge.
- BOUDES P. [2012], « La sociologie de l'environnement : objets et démarches », in BARBIER R., BOUDES P., BOZONNET J.-P., CANDAU J., DOBRE M., LEWIS N. et RYUDOLF F. (dir.), *Manuel de Sociologie de l'Environnement*, Laval, Presses universitaires de Laval, p. 113-125.
- CAMBREZY L. et LASSAILLY-JACOB V. [2010], « Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ? Du consensus de la catastrophe à la surenchère médiatique - Introduction », *Revue Tiers Monde*, vol. 4, n° 2014, p. 7-18.
- CATTON W. R. et DUNLAP R. E. [1978], « Environmental sociology: a new paradigm », *American Sociologist*, vol. 13, p. 41-49.
- CHARLES L. et KALAORA B. [2003], « Sociologie et environnement en France. L'environnement introuvable ? », *Écologie & politique*, vol. 27, p. 31-57.
- COURNIL C. et VLASSOPOULOU C. A. (dir.) [2015], *Mobilité humaine et environnement : du global au local*, Paris, Editions QUAE GIE.
- DEWEY J. [1927], *The Public and its Problems*, New York, Holt.
- EL-HINNAWI E. E. [1985], *Environmental refugees*, United Nations Environment Programme.
- GEMENNE F. [2010], « Introduction », *Hommes & Migrations*, vol. 1284, p. 6-8.
- GEMENNE F., COINTE B., DURIEUX J.-F. et BONCOUR P. [2010], « Le rôle des cadres normatifs et des organisations internationales », *Hommes & Migrations*, vol. 1284, p. 128-143.
- GUSFIELD J. R. [1981], *The Culture of Public Problem : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, University of Chicago Press.
- HANNIGAN J. A. [1995], *Environmental Sociology: A social constructionist perspective*, London, Routledge.
- JACOBSEN K. [1997], « Refugees' Environmental Impact: The Effect of Patterns of Settlement », *Journal of Refugee Studies*, vol. 10, n° 1, p. 19-36.

- KALAORA B. et VLASSOPOULOU C. [2013], *Pour une sociologie de l'environnement. Environnement, société et politique*, Champ Vallon.
- KELMAN I. [2019], « Imaginary Numbers of Climate Change Migrants? », *Social Sciences*, vol. 8, n° 5, p. 1-16.
- MARTINIELLO M. et REA A. [2011], « Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines.. », *SociologieS*.
- MARTINIELLO M. et SIMON P. [2005], « Les enjeux de la catégorisation », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n° 2, p. 7-18.
- RINAUDO C. [1995], « Qu'est-ce qu'un problème social ? Les apports théoriques de la sociologie anglo-saxonne », *Cahiers du SOLIIS*, n° 1, juin, p. 72-87.
- SPECTOR M. et KITSUSE J. I. [1987], *Constructing Social Problems*, New York, Aldine de Gruyter, 184 p.
- VERON J. et GOLAZ V. [2015], « Les migrations environnementales sont-elles mesurables ? », *Population & Sociétés*, n° 522, Mai.

Curriculum vitae des deux co-encadrants du contrat doctoral

Anne Millet-Devalle, Professeure des universités en droit public, LADIE UPR 7414 (<http://univ-cotedazur.fr/labs/ladie/fr/recherche/enseignants-chercheurs-chercheurs-associes-doctorants/enseignants-chercheurs/anne-millet-devalle/CVAMD2020.pdf>)

Fonctions actuelles et passées

- Depuis 2018 : Directrice du Laboratoire de droit international et européen, Responsable du Master 2 Sécurité internationale, Responsable du DU de Droit international humanitaire
- 2016-2018 : Directrice adjointe du LADIE et 2015-2016 : Directrice du Laboratoire GEREDIC, EA 3180

Projets de recherche principaux

Titulaire depuis 2019 d'une Chaire Jean Monnet sur « Union européenne et gestion des crises » englobant les crises internes et externes à l'UE, en particulier les crises environnementales et migratoires, mes recherches et publications s'inscrivent dans le champ du droit international et européen et portent sur les questions de sécurité internationale, explorant en particulier l'inscription dans le droit positif du concept de sécurité humaine, tant en droit international humanitaire, droit des réfugiés, qu'en droit de la non-prolifération. Une soixantaine de publications sur ces sujets comprend des articles (*Revue générale de droit international public*, *Annuaire Français de Relations Internationales*, ...), de nombreux chapitres d'ouvrages collectifs et une dizaine de directions d'ouvrages. J'ai participé à des programmes de recherche du Conseil de l'Europe, du ministère des Armées, du ministère de la Justice, à des programmes de recherche européens, et organisé une quinzaine de colloques internationaux, dont trois portaient spécifiquement sur la protection des réfugiés et les migrants (Villes, migrations et droit international ; Crise des réfugiés, crise de l'UE ? ; L'UE et la protection des migrants et des réfugiés). Je prépare actuellement un projet de recherche européen COST sur « *Roadmap for an European Approach of Human Security* ».

Encadrement doctoral

Titulaire de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), 2016-2020

Parmi les 7 thèses dirigées et soutenues et les 7 en cours de rédaction, dans le champ du projet doctoral présenté :

- A. de ROTON, *Migrants et politiques de développement : le cas des migrants originaires du Maghreb et des pays du bassin du fleuve Sénégal*, soutenue le 18 septembre 2004.
- N. Hammami, *Le droit des réfugiés à l'épreuve de l'externalisation des politiques migratoires de l'Union européenne*, inscription en 2014.
- A. MAHAI-BATEL, *La diplomatie humanitaire et le droit international humanitaire : de l'empirisme à une diplomatie de catalyse ?*, soutenue le 17 décembre 2019.
- G. DUTRA : *The Protection of People Living in Poverty under International Law* (co-direction M. Arcari, U. Milano-Bicocca), inscription sept. 2017, contrat doctoral.
- Rapporteur et membre du jury de la HDR* « Etude des interactions entre les règles et les mécanismes de droit international en faveur d'une protection accrue de l'environnement : droit des ressources en eau, conflits armés et responsabilité sociétale et environnementale », soutenue par Mara TIGNINO, Université de Genève-Université Lyon 3, 18 octobre 2018.

5 publications représentatives

- A. MILLET-DEVALLE (Dir.), *Uses and Management of Natural Resources : International and European Law Approaches*, Editoriale scientifica, Series "The Search for Law in the International Community", juillet 2020, 301 pages.
- A. MILLET-DEVALLE, « L'action humanitaire de l'Union européenne », in *Traité Droit et pratique de l'action humanitaire*, S. Szurek, M. Eudes, P. Ryfman (Dir.), LGDJ Lextenso, 2019, pp. 361-372.
- A. MILLET-DEVALLE, « Le rôle de la Commission européenne dans la prévention des catastrophes naturelles, la préparation et la réaction à leur survenance », in *La dimension environnementale de la politique extérieure de l'UE*, J. Auvret-Finck (Dir.), éditions Pedone, 2018, pp. 70-88.
- A. MILLET-DEVALLE (co-dir.), *Crise des réfugiés, crise de l'Union européenne ?*, éditions Pedone, décembre 2017, 432 pages.
- A. MILLET-DEVALLE (Dir.), *L'Union européenne et la protection des migrants et des réfugiés*, éditions Pedone, 2010, 290 pages.

Christian Rinaudo, Professeur de sociologie, URMIS (<http://www.urmis.fr/christian-rinaudo/>)

Fonctions actuelles et passées

- Depuis janvier 2020 : Directeur de l'EUR ODYSSEE
- 2012-2018 : Directeur adjoint de l'URMIS, responsable de l'URMIS Nice

Projets de recherche principaux

Mes recherches portent sur les domaines suivants : production et expressions des différences dans l'espace urbain ; dynamiques culturelles dans les sociétés multiethniques et dans le contexte de globalisation ; migration et altérité ; circulation transnationale de pratiques culturelles. Depuis juin 2018, j'ai démarré un nouveau projet de recherche intitulé Artistes en exil : catégorie de l'action et appartenance collective. Inscrit dans le cadre d'un programme collectif que je coordonne (Création en migration) et qui a obtenu un financement de 20.000€ de l'IDEX UCA^{JEDI}, ma recherche s'intéresse à l'articulation entre les dynamiques de mobilité/blocage des artistes et les processus d'altérisation. Elle interroge la figure de l'artiste en exil, sa réémergence dans les contextes marqués par ladite « crise des migrants » et les modalités selon lesquelles les artistes étiquetés comme des « artistes en exil », accueillis dans des dispositifs mis en oeuvre pour leur venir en aide définissent eux-mêmes leurs situations et envisagent leurs appartenances.

Encadrement doctoral

BREDA Giulia	Co-dir S. Potot	Contrat doctoral Région PACA (2014-2017)	Inscription 10-2014	Soutenue 09-2019
BLANCHARD Philippe			Inscription 10-2014	Soutenance 11 2020
BLASSEL Romane	Co-dir G. Bozec	Contrat doctoral MESRI 2017-2019	Inscription 10-2016	Soutenance 11-2020
GUILLAUME Anne	Villa Arson	Bourse Ministère de la Culture (2018-2019)	Inscription 01-2019	Soutenance 09-2021

5 publications représentatives

C. Rinaudo, "Mestizaje and African heritage in Afro-Caribbean music, Veracruz, Mexico", *Ethnomusicology Review*, 20, 2015. (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01241880/document>)

O. Hoffmann et C. Rinaudo, « Fabriques du métissage au Mexique, ou l'autre métissage », in S. Capanema, Q. Deluermoz, M. Molin et M. Redon (Éds), *Du transfert culturel au métissage. Concepts, acteurs, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 523-543 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01169926/document>)

C. Rinaudo, « El Norte. Une sociologie de la frontière et des dynamiques migratoires », *Lectures anthropologiques* [En ligne], 3 Anthropologie et migrations : mises en perspective, 2017. (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01889694/document>)

C. Rinaudo, « Circulation de pratiques culturelles et frontières ethniques. Le son jarocho entre Veracruz, Los Angeles et Toulouse », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 34, n° 2-3, 2018.

C. Rinaudo, « Musique et danse du Sotavento mexicain dans la construction locale et (trans)nationale des appartenances », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 35, n° 3-4, 2019.

Insertion du projet dans les axes de recherche d'une des unités d'accueil

- **URMIS** : L'Unité de Recherches Migrations et Société (URMIS) est une unité mixte de recherche sous tutelle de l'[Université Côte d'Azur](#), l'[Université de Paris](#), de l'[Institut de recherche pour le développement](#) (IRD, UMR 205) et du [Centre national de la recherche scientifique](#) (CNRS, UMR 8245). L'URMIS est pluridisciplinaire et spécialisée dans les recherches sur les migrations et les relations interethniques.

Les travaux de l'Urmis portent sur des terrains multiples (France, Europe, Méditerranée, Afrique, Caraïbes, Amérique latine, Asie) et sur les thématiques enchevêtrées des migrations et des circulations, des fabriques de l'altérité et des appartenances, et des formes du politique. Les trois grands thèmes de recherche sont 1) les migrations et les circulations, 2) les fabriques de l'altérité, 3) le pouvoir et les appartenances. Relativement nouvelle à l'URMIS, la thématique de recherche portant sur les migrations environnementales s'inscrit pleinement dans chacun de ces trois thèmes. Elle s'intéresse en effet aux nouvelles dynamiques sociales, spatiales et politiques introduites par la mise en agenda public des questions environnementales et du changement climatique. Cette thématique questionne d'abord la fabrique d'une nouvelle catégorie de migrants et les rapports et processus d'identification/altérisation, d'inclusion/exclusion, de domination/émancipation liées à l'étude des discriminations et des processus de racialisation. Enfin, l'attention à la dimension politique appliquée à cet objet conduit à développer une approche du politique et des rapports de pouvoir centrée sur les appartenances sociales et spatiales.

- **LADIE** : Le LADIE a initié depuis 2010 -dans le cadre d'un programme INTERREG en collaboration avec l'Institut de droit international humanitaire, le HCR et l'OIM- des recherches en droit des migrations et des réfugiés, recherches qui ont été depuis densifiées dans le cadre des Chaires Jean Monnet de l'Union européenne (Colloque Crise des réfugiés, crise de l'UE ?, cycle de conférences de C. Withol de Wenden...), du programme Villes et droit international avec les universités Paris 8 et Paris 10 (Colloque Villes, migrations et droit international) et de plusieurs recherches doctorales achevées ou en cours. Le sujet proposé présente un lien fort avec les 3 axes scientifiques du LADIE. Il interroge principalement plusieurs volets de la Sécurité humaine (axe 1), concept incluant une compréhension de la sécurité centrée sur les populations, avec une approche multidisciplinaire comprenant les études de droit de l'environnement, droits humains, droit du développement, théories des relations internationales, prenant en compte les nouvelles problématiques de sécurité, notamment environnementales et migratoires. En outre, le traitement du sujet impliquera tant la mobilisation d'analyses de l'action des organisations internationales (HCR, OIM, UE, Union africaine...) correspondant à l'axe 2 des recherches du laboratoire que celle du droit des espaces (axe 3). Le droit de la mer -domaine d'expertise historique du LADIE- constitue en effet une grille d'analyse indispensable pour l'étude de l'impact de la transformation des littoraux sur les mouvements migratoires ou encore de la protection des migrants en mer.